

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 65

présenté par
M. Door-----
ARTICLE 34

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« dès »

les mots :

« à compter du 1^{er} janvier ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.